

VIGNOLES ACTUS

OCTOBRE 2021

Bulletin municipal



Mot du maire
Octobre 2021

Chers concitoyens.

Après une longue période de restrictions, il semble que la covid soit en régression en Côte d'Or avec un taux d'incidence faible. Souhaitons que cette situation perdure et que les restrictions qui divisent actuellement puissent être levées.

La commune et les associations reprennent peu à peu leurs activités : la chorale, Sport et Loisirs, le Comité des fêtes. Nous avons pu organiser le 14 juillet, la Saint Andoche ; nous avons la volonté de faire sortir le village de la morosité.

Néanmoins, nous sommes contraints de respecter les règles imposées par le gouvernement.

Les conseils municipaux se tiennent en Mairie, le secrétariat est ouvert aux heures habituelles.

La rentrée des classes s'est déroulée dans de bonnes conditions, sans la gendarmerie mais sous la surveillance des caméras. Le nombre d'élève reste constant : 139 élèves.

Les travaux de voirie de la rue Jean-Baptiste Boussu ont perturbé la circulation et l'accès aux écoles, mais il fallait bien fermer certains accès pour les réaliser en toute sécurité.

Nous commémorons l'armistice du 11 novembre 1918 à 11 heures au monument aux morts.

Nous inaugurerons la fontaine du rondpoint de la maison pour tous, le 28 novembre à 11h30 avant le repas des aînés.

Je vous invite à venir nombreux pour cet événement.

Cordialement

Jean Marey

Actualités 3

 La fête de la Saint Andoche..... 3

 Le vide grenier de la Saint Andoche..... 4

 Les vendanges 4

 La révision du SCoT avance ! 5

 Le PLU de Vignoles est en cours de révision..... 6

 Les maisons fleuries..... 6

 Un nid de frelons asiatiques à l’église 7

 Cérémonie du 11 novembre..... 8

 Offre de raccordement au gaz naturel..... 8

 Opération nettoignons la nature 8

 Passage de la commission fleurissement 9

Marché à Vignoles 9

Les délibérations du Conseil Municipal 10

 Compte rendu sommaire du conseil municipal du 07 Juin 2021 10

 Compte rendu sommaire du conseil municipal du 13 septembre 2021..... 11

 Compte rendu sommaire du conseil municipal du 11 octobre 202113

Vie associative.....15

 Le comité des fêtes15

 Vignoles Organisation propose des cours d’informatique15

 Association vignoloise sports et loisirs16

 La chorale « de vigne en chœur »17

 Vignoles Organisation : Proposition d’atelier artistique pendant les vacances de la Toussaint.....17

VIE DES ECOLES18

 La rentrée scolaire.....18

 Noël des enfants.....18

 Vente de fromages organisée par l’association de parents d’élèves de Ruffey/Vignoles19

 Remplacement du matériel informatique à l’école 20

LES TRAVAUX21

 Rénovation de l’éclairage public rue JB Boussu21

 Réfection de la voirie et des trottoirs de la rue JB Boussu..... 22

 Le rond-point de la fontaine 23

 Réfection des lames du pressoir devant la vigne 24

 Enfouissement de cuves de récupération d’eau 24

 Une remarque, une suggestion concernant les travaux réalisés ou à faire : nous sommes à votre écoute. 24

 Nouveau site Internet de la commune 25

 Recherche de photos anciennes de Vignoles 25

RAPPELS DE QUELQUES REGLES 26

 Travaux d’aménagements de logements..... 26

 Abattage d’animaux 26

LES NUMEROS D’URGENCE 27

LES PAGES DES INFORMATIONS UTILES 27

 Banquet des aînés 28

LE POINT SANTE 29

PAGE RESERVEE AUX ARTISANS-COMMERCANTS DE VIGNOLES30

 DOM ENERGIE30

 SOIREE A RESERVER : Bal du comité des fêtes..... 32

Actualités

La fête de la Saint Andoche

La commune a renoué avec sa fête de la Saint Andoche.

Tradition oblige, après la messe de bénédiction du Saint, celui-ci a été emmené sur les lieux des festivités en procession.



Sur place il a été accueilli par une aubade des cors de chasse de l'amicale des trompes de Bourgogne.



Le nombre d'inscrits à la fête était inférieur aux autres années. Peut-être l'exigence du pass sanitaire en a découragé certains ?

Quoiqu'il en soit, après l'apéritif et ses amuse bouches, un repas a été servi à environ 130 convives, pour leur plus grand plaisir. Au menu : coq au vin, fromages, charlotte aux griottes.

La soirée s'est terminée tôt le lendemain matin



Ensuite, comme le veut la coutume, il a été remis à l'EHPAD.

Son directeur, Mr James Bontemps a remercié la municipalité.



Le vide grenier de la Saint Andoche

Dimanche 27 septembre, le comité organisait le traditionnel vide grenier. 50 exposants s'étaient inscrits. Malheureusement la météo incertaine en ayant peut-être découragé certains, c'est finalement une trentaine d'exposants qui étaient présents.

L'organisation d'événements est relativement compliquée en cette période de pandémie. C'est pourquoi la commune remercie les organisateurs d'avoir permis cette animation dans le village.



Les vendanges

Mercredi 22 septembre, de bonne heure et de bonne humeur, plusieurs conseillers municipaux aidés par des compagnons de la Loucholle et la représentante de la maison familiale de Grandchamp, (à qui est délégué l'entretien et la vinification) ont fait les vendanges.

Récolte très moyenne cette année, en raison du gel.



Nous pensons tout de même pouvoir obtenir une pièce de rouge pinot noir et deux pièces de pétillant à base de chardonnay et de pinot noir.

La révision du SCoT avance !

La Communauté d’Agglomération de Beaune Côte et Sud et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ont **engagé ensemble la révision de leur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** afin de répondre à l’agrandissement du territoire suite aux évolutions des périmètres intercommunaux.

Construit par les élus eux-mêmes, le SCoT est un document d’urbanisme qui définit, à grande échelle, les principes **d’aménagement du territoire pour les 20 prochaines années**. L’objectif est d’assurer le développement de ce dernier de façon cohérente et ambitieuse. Le SCoT doit, en particulier, permettre d’anticiper les besoins des habitants et des entreprises du territoire, et définir un équilibre entre le développement urbain et la protection des espaces agricoles et naturels.

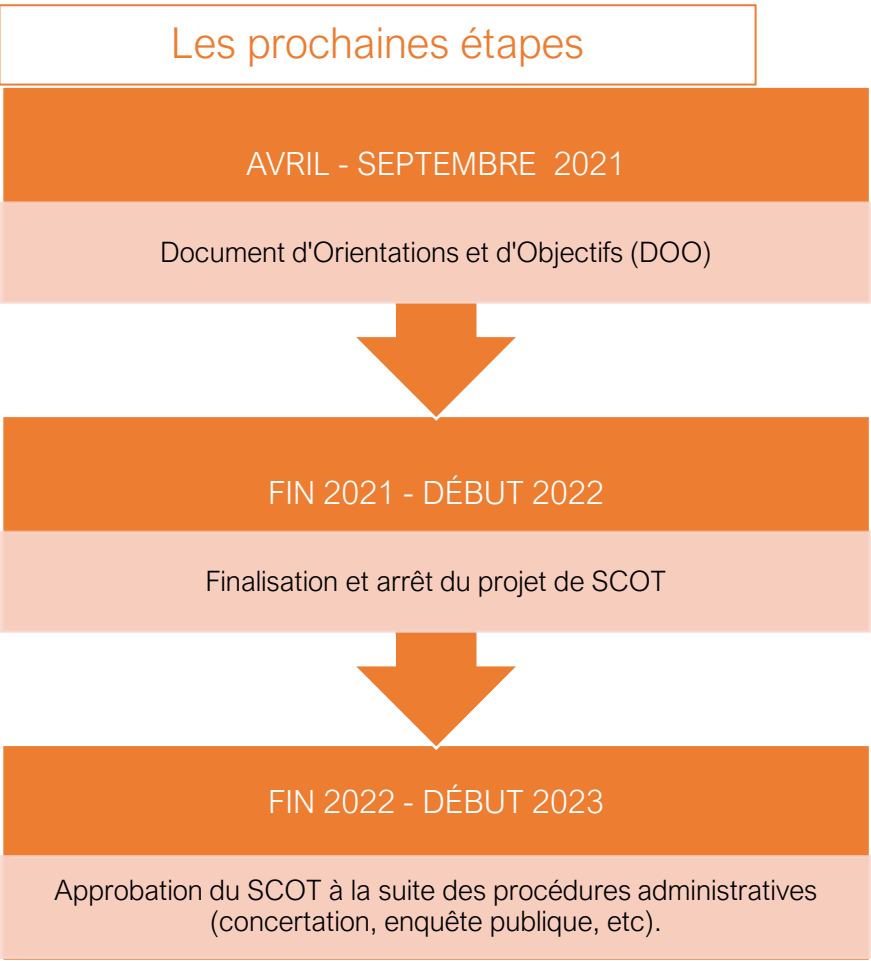
Le SCOT est composé de **4 documents** :

- **Le rapport de présentation**, qui intègre en particulier un diagnostic du territoire,

- Le **Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, qui constitue le projet politique des élus du territoire et présente les orientations générales souhaitées pour les prochaines années,
- Le **Document d’Orientations et d’Objectifs (DOO)**, qui est la partie réglementaire. Il va décliner les orientations politiques en dispositions concrètes, qui seront notamment à traduire dans les documents d’urbanisme des communes (PLU, Carte Communale).
- Le **Document d’Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)**, qui est la partie réglementaire dédiée spécifiquement à l’artisanat et aux commerces.

En 2019, le diagnostic et le PADD ont été travaillés avec les élus. Suite aux élections de 2020, une nouvelle équipe d’élus ayant pris ses fonctions au Syndicat Mixte en charge du SCOT, le PADD a été redébatu en février 2021 et les ateliers de travail sur le DOO ont commencé en mars 2021.

Nous vous invitons à venir découvrir les thématiques traitées et les orientations envisagées pour l’évolution de notre territoire au travers du livret sur le PADD disponible sur le site internet !



Vous tenir informés et participer à la révision du SCOT :

- Des livrets d’explication disponibles sur le **site internet** : <http://www.beunecoteetsud.com/-La-revision-du-SCoT-471-.html>
- Une **exposition à venir**
- Le **dossier de consultation en libre accès**, mis à disposition à l’accueil de la Maison de l’Intercommunalité, 14 rue Philippe Trinquet à Beaune
- Une **adresse mail pour toutes demandes complémentaires** : scot@ccgevreynuits.com

La révision du SCoT bénéficie d’une aide de 39 724,57€ de fonds européens FEADER sur un coût total du projet de 262 428€.



La Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ont engagé ensemble la révision de leur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Pour découvrir les thématiques traitées et participer à la définition des orientations envisagées pour l'évolution de notre territoire, le Syndicat mixte du SCoT organise deux réunions publiques :

- **Le 27 octobre 2021 à 18h30, 14 rue Philippe Trinquet à Beaune en salle plénière.**

- **Le 28 octobre 2021 à 18h30, à la salle des fêtes de Nuits-Saint-Georges, place de Verdun.**

En parallèle une exposition itinérante sur le territoire est organisée. Retrouvez les informations dans la rubrique «Révision du SCOT» / «Suivre l'avancée de la révision» à l'adresse suivante :

<https://www.beaunecoteetsud.com/vos-services/le-scot-schema-de-coherence-territoriale/>

Le PLU de Vignoles est en cours de révision

Le PLU de Vignoles est en cours de révision. Des réunions ont déjà eu lieu avec le conseil municipal, le cabinet missionné, ainsi que les instances du SCoT et la Direction Départementale du Territoire. L'objectif est de finaliser un nouveau PLU d'ici l'adoption définitive du SCoT.

Les habitants de Vignoles seront avisés lorsque nous entrerons en phase de consultation.

Les maisons fleuries

44 récipiendaires cette année ont été retenus lors du concours. Le jury est passé le 28 juillet et a noté selon quatre critères : étendue du fleurissement, diversité, propreté, vue d'ensemble.

Les deux premiers prix ex-aequo : Danielle Mauguin et Patrice Henriot.

Chacun a reçu en récompense une plante et un bon d'achat.

La remise des prix a eu lieu le 19 octobre



Les lauréats absents lors de la cérémonie peuvent retirer leur lot à la mairie jusqu'à fin octobre.

Un nid de frelons asiatiques à l'église

Courant septembre un nid de frelons asiatiques a été découvert dans un mur de l'église. Les pompiers sont venus à notre aide pour l'enlever avec un équipement adéquat, car les piqûres de ces insectes sont très dangereuses. Deux ou trois piqûres peuvent suffire à tuer une personne.



L'essaim, une fois enlevé et sécurisé, a été donné à l'école dans un but pédagogique.



Pour information, les pompiers n'interviennent que dans les collectivités publiques.

Un particulier doit faire appel à une société privée ou un apiculteur s'il s'agit d'abeilles.



Dans la région voici ci-contre une société qui pratique ce genre d'interventions.

Pour les abeilles, nous vous rappelons notre apiculteur

Un conseil : ne le faites pas vous-mêmes !

Pascal Taillefer
10 rue du Bourg
21200 Vignoles
06 76 99 62 1

Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année la cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu le 11 novembre à 11 heures, place du monument.

A noter dans votre agenda !

Offre de raccordement au gaz naturel



Offre de raccordement gaz naturel Partenariat GRDF avec les



Conversion chaudière fuel, propane,... d'un **logement existant** au **GAZ NATUREL**

Un seul interlocuteur pour le client : **l'installateur chauffagiste**

Branchement gaz naturel à **0 euros**, si devis d'installation chauffage au gaz naturel du Professionnel du Gaz signé **avant le 31 octobre 2021** pour a minima un **usage chauffage**

Offre valable pour tout branchement situé **à moins de 35 mètres** du réseau gaz naturel existant

L'habitation à raccorder au gaz naturel doit être achevée depuis plus de 2 ans

**LE MOIS DU
CHAUFFAGE**

Opération nettoyons la nature

Comme chaque année le conseil municipal a organisé une opération « nettoyons la nature », en partenariat avec le Centre Leclerc de Beaune.

Cette opération, initialement prévue le dimanche 3 octobre, a été reportée au dimanche 10 octobre, pour cause de météo défavorable.

Ce sont finalement, à notre plus grande satisfaction, une vingtaine d'adultes et presque autant d'enfants qui sont venus participer. 3 m3 de déchets ont été ramassés.

Nous renouvèlerons cette opération l'année prochaine.



Passage de la commission fleurissement

Pour rappel, historique du fleurissement et des récompenses obtenues par le village :

- 1^{ère} fleur en 2000

- 1^{er} prix de la 2^{ème} catégorie du Conseil Général en 2000

- Prix National au classement 1 fleur en 2000

- 2^{ème} fleur en 2004

- Trophée du village de Côte d'Or le plus fleuri en 2005

- Trophée du village de Côte d'Or le plus fleuri en 2006

- 3^{ème} fleur en 2007

- Coupe challenge du village le plus fleuri en 2010

La commission fleurissement est passée dans le village au mois de juillet.

Nous n'avons pas encore les résultats mais des remarques nous ont été faites, et le label 3 fleurs devrait être conservé.



Marché à Vignoles

Après un mois d'interruption pour cause de congés, le marché de Vignoles a repris le 20 août.

La reprise a été un peu difficile car des exposants habituels étaient encore en vacances.

Seul le marchand de légumes n'a pas repris car il se consacre maintenant à la vente des huitres.

Actuellement les exposants sont les suivants :

Les saucissons de Pierrot

Les fromages et œufs de Mathilde, « La ferme du Cormoron ».

Les fromages et yaourts de Morgane, « Les Petits Prés ».

Pour information ces 2 dernières exposantes cessent leur activité en hiver car le lait des brebis est réservé aux agneaux.

Les vins et softs de Saadia, la Réserve de Bacchus de Ladoix Serrigny

Le pain et les viennoiseries de Valéria, SABORES

La boucherie D et M de Beaune, avec Manu (sauf les premiers vendredis de chaque mois car elle expose à Pommard.

Les huîtres de Laetitia et Yannick

Tous les 15 jours: sous réserve,

les Churros d'Ahsley

Les produits Chogan d'Alex

Un nouveau traiteur viendra s'installer fin octobre, début novembre dès qu'il aura reçu son autorisation préfectorale.

Il sera présent dans la commune également le mercredi en fin d'après-midi et le dimanche matin pour vendre des « brunchs », il sera installé devant l'école élémentaire au même emplacement que le camion Pizzas.

Nous recherchons activement un marchand de légumes, avec la proximité du marché de Beaune les exposants potentiels ne sont pas favorables à venir vendre le vendredi soir

Ce marché a lieu tous les vendredis à partir de 17 h derrière la maison pour tous de Vignoles.

Places de parking à proximité.

Les délibérations du Conseil Municipal



Compte rendu sommaire du conseil municipal du 07 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un le 7 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean MAREY, Maire.

Présents : Mrs Jean MAREY, Pierre AUBRUN, Laurent BARBERET, Philippe DUBOIS, Cyril HUDELOT, Eric MATHIAS, Gilles RAVELLE CHAPUIS, Joël SIVRY, Mmes Marie-Annick CAUCHE, Laëtitia LETISSIER, MUNIER Monique, Anouk SKOTNICKI, Sabrina VAUDELIN

Absents : Dany MACHADO, Murielle ROUYER

Excusés ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Sabrina VAUDELIN

M. le Maire accueille l'Assemblée délibérante et débute la séance du Conseil à 19 H 30.

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 mai dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2020 :

Décision n°2021/14 du 10/05/2021 : passation d'une commande de travaux de réparation et renfort de la charpente de la voute du porche de l'église à la SARL SANCHEZ. Montant : 5 402.89 € TTC

Décision n°2021/15 du 10/05/2021 : passation d'une commande de travaux de raccordement électrique de la caméra sis place de Chevignerot, à ENEDIS. Montant : 1 214.64 € TTC

Décision n°2021/16 du 12/05/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente d'une propriété sise 12 chemin des pasquiers, cadastrée section AB 83 et 85 pour 1 210 m² appartenant à M. VANARIO et Mme CROUZY au profit de M. ADAM et Mme PERONNE

Décision n°2021/17 du 31/05/2021 : passation d'une commande pour mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des fêtes à l'Atelier B et AEEI Bourgogne Centre Est. Montant 33 528 € TTC. (Atelier B : 25 008 € ttc et AEEI Bourgogne Centre Est : 8 520€ ttc)

~~Décision n°2021/18 du 04/06/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente d'une propriété sise 2 chemin des Poiriers, cadastrée section AA 171 pour 822m² appartenant à SCI ARCHIVAL '42 au profit de M. & Mme DESSERTAINE~~

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

Fixation du loyer logement communal sis rue du Ruisseau délibération n° 2021024

Le maire informe les membres du conseil municipal que le logement sis 1 rue du Ruisseau, va être disponible à la location. M. le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer comporte des charges locatives correspondant à la taxe sur les ordures ménagères et à l'entretien de la chaudière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de fixer le montant du loyer mensuel, ainsi que la caution, à la somme de 750 €.

Décide de fixer le montant des charges provisoires à 30 €

Dit que ce loyer sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat selon la valeur de l'indice de référence de loyers du premier trimestre 2021 (130.69)

Informations et questions diverses

TRAVAUX : Un point est fait sur la réalisation de différents travaux :

- l'enrobé du trottoir 1 rue du Ruisseau sera réalisé la semaine prochaine
- les travaux de remplacement de canalisations d'eau rue du colombier sont en cours
- la fontaine sera posée sur le giratoire rue Jean Baptiste Boussu en début de semaine prochaine.
- les appels d'offres relatifs à l'extension du cimetière et de la réhabilitation de la salle des fêtes seront lancés prochainement

Concernant le projet de réaménagement du garage communal sis rue Jean Baptiste Boussu en cellule médicale, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accepter les devis et de lancer les travaux.

Le Maire fait lecture d'un courrier d'une administrée, laquelle sollicite la mise à disposition de la cuisine de la SUM, à usage temporaire, de 3 jours/ semaine, le temps de l'aménagement d'un local par la commune de Ruffey pour l'installation de sa boutique. Le conseil municipal a émis un avis favorable avec contribution à définir.

Le Maire rend compte de la réunion concernant la mise en conformité du PLU de Vignoles avec les services du SCOT, de la DDT et le cabinet d'étude Initiative A&D intervenue le 4 juin dernier.

Les festivités de la fête nationale auront lieu le mardi 13 juillet au soir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil, la séance est levée à 20h55

Affiché le 09/06/2021

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables en mairie.

Le Maire,

Jean MAREY



Compte rendu sommaire du conseil municipal du 13 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un le 13 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean MAREY, Maire.

Présents : Mrs Jean MAREY, Pierre AUBRUN, Laurent BARBERET, Cyril HUDELOT, Gilles RAVELLE CHAPUIS, Joël SIVRY, Mmes Marie-Annick CAUCHE, MUNIER Monique, ROUYER Murielle, Anouk SKOTNICKI, Sabrina VAUDELIN

Absents : Dany MACHADO, Philippe DUBOIS

Excusés ayant donné procuration : Laetitia LETISSIER à Marie-Annick CAUCHE, Eric MATHIAS à Cyril HUDELOT

Secrétaire de séance : Murielle ROUYER

M. le Maire accueille l'Assemblée délibérante et débute la séance du Conseil à 19 h

Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour du Conseil Municipal de la séance, à savoir, ajouter :

- travaux de voiries 2022- demande de subvention au titre de l'appel à projet voiries

Et retirer :

-désignation d'un signataire pour autorisation d'urbanisme

-remboursement de photocopies

Le conseil municipal donne son accord sur ces modifications à l'ordre du jour

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 7 juin dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2020 :

Décision n°2021/19 du 10/06/2021 : passation d'une commande de travaux de remplacement des cheneaux logement communal sis place de Chevignerot au toit Beaunois. Montant : 4 701.03€ HT

Décision n°2021/20 du 23/06/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente d'une propriété sise 150 ZA les Bruottées, cadastrée section AD 103 pour 2 692 m² appartenant à la SCI THUBET IMMOBILIER au profit de M. et Mme GATTI Gilles.

Décision n°2021/21 du 28/06/2021 : Attribution et signature du marché portant sur les travaux de réfection des voiries et trottoirs rue JB Boussu et trottoirs rue Jaune, à l'entreprise ROUGEOT Meursault SAS. Montant : 93 104.50€ HT

Décision n°2021/22 du 22/7/2021 : passation d'une commande de mission SPS et bureau de contrôle logements « Résidence des Hirondelles » : Alpes contrôles pour la mission de contrôle technique. Montant : 9 425 € HT
Société COOREN pour la mission SPS. Montant : 3 195€ HT

Décision n°2021/23 du 06/08/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente d'une propriété sise 14 chemin du pasquier, cadastrée section AB 97 pour 520 m² appartenant à M. NIVOT Gérard au profit de Mme PETITJEAN Blandine.

Décision n°2021/24 du 06/08/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente d'une propriété sise 16 chemin du pasquier, cadastrée section AB 96 pour 520 m² appartenant à M. NIVOT Gérard au profit de M. et Mme PAVIA Franck.

Décision n°2021/25 du 25/08/2021 : Attribution et signature du marché portant sur travaux de l'extension du cimetière pour :
Lot n° 1 Terrassement remblais voirie réseaux divers : Entreprise ROUGEOT Meursault SAS pour un montant HT de 13 243 € HT

Lot n° 2 Maçonnerie -mur de soutènement : SARL SARRE SIMON pour un montant HT de 70 889 €

Lot n° 4 Serrurerie métallerie : portail – Métallerie AUFFRET Guillaume pour un montant TH de 4 089.80 €
Pas de candidature pour lot n°4 engazonnements.

Décision n°2021/26 du 09/09/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente d'une propriété sise ZA

les Bruottées, cadastrée section AD 102 pour 2735 m² appartenant à SCI MOB au profit de M. Cyril CAILLOT.

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

Convention de mise à disposition de locaux communaux à la CABCS délibération n° 2021025

Mr le Maire rappelle que par délibération du 7 novembre 2011, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition de locaux municipaux au profit de la communauté d’agglomération Beaune Côte et Sud, afin d’assurer le fonctionnement du service enfance. Il indique qu’en contrepartie de la mise à disposition de locaux, un loyer annuel sera versé sur application d’un forfait pour les charges générales, entretiens et maintenance ainsi que l’entretien des espaces extérieurs. La convention étant arrivée à échéance, il convient de reconduire cette stipulation conventionnelle à l’identique et d’autoriser le Maire à signer ledit contrat, afin qu’elle en entre en vigueur au 1er janvier 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, approuve le renouvellement, dans les mêmes conditions, de la convention de mise à disposition de locaux municipaux et autorise M. le Maire à signer ladite convention

Convention relative à la collecte des déchets assimilés délibération n° 2021026

Par délibération du 11 avril 2011, la Communauté d’Agglomération Beaune Côte et Sud a instauré la redevance spéciale concernant les déchets non ménagers assimilables aux déchets ménagers, conformément aux dispositions des articles L2333-78 et L2224-13 du Code général des collectivités territoriales. Elle concerne les personnes morales de droit privé ou public acquittant la taxe d’enlèvement des ordures ménagères, dès lors que le seuil des 3 000 litres par semaine de déchets présentés à la collecte publique est dépassé. Les tarifs de la Redevance spéciale seront réactualisés chaque année par délibération du Conseil Communautaire.

Le montant de la redevance est calculé commune suit :
Redevance spéciale = (nbre d’habitants x prix à l’habitant) + (volume bacs x périodicité de collecte x prix au m³)
Le montant de la redevance spéciale pour Vignoles est de 1 041.30 €/an

La convention est conclue pour cinq ans à compter du 1er janvier 2021.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents :
Approuve la convention relative à la collecte des déchets ménagers et assimilés « redevance spéciale »
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toute pièce relative à cette affaire.

Redevance occupation du domaine public – Gaz délibération n° 2021027

Conformément aux articles L. 2333-84 et L.2333-86 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu’aux décrets n°2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s’acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l’occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. M. le Maire propose d’accepter de recevoir les redevances dues au titre de l’occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel pour l’année 2021 pour un montant de 574 €. Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, accepte de recevoir la redevance due au titre de l’occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Provision sur créances douteuses délibération n° 2021028

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Cette provision doit être constituée par délibération de l’assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d’irrecouvrabilité, estimé à partir d’informations communiquées par le comptable. C’est pourquoi il a été considéré que les pièces en reste à recouvrer depuis plus de 2 ans doivent faire l’objet de dépréciations à minima à hauteur de 15%.

Dans ce contexte, après échanges avec la Trésorerie, des créances douteuses ont été identifiées nécessitant de constituer une provision à hauteur de 15 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, autorise la constitution d’une provision pour créances douteuses pour un montant total de 15€.

Tarif repas Saint Andoche délibération n° 2021029

A l’occasion de la fête du village, Saint Andoche, le samedi 25 septembre 2021, la commune propose une soirée avec animation musicale. Le conseil municipal décide à l’unanimité de fixer le prix des repas à 10 € repas adulte, 5 € repas primaire et gratuit repas maternelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, approuve les tarifs

Travaux de voiries 2022-demande de subvention au titre de l'appel à projet voirie

M. le Maire indique que la chaussée et trottoirs rue du colombier, impasse des Groselières ainsi qu'une partie de la route de Gigny sont en mauvais état. La réfection de ces voiries et trottoirs est nécessaire.

Le Conseil départemental propose un programme de soutien à la voirie communale, pour 2022 les projets doivent être déposés avant le 30 septembre 2021.

Le montant de ces travaux est estimé à 105 271.59 € HT

M. le Maire demande aux conseillers de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au taux de 30 % dans le cadre du programme de soutien à la voirie communale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de travaux de voiries 2022 et sollicite le concours du Conseil Départemental.

Informations et questions diverses

M. le Maire fait un point sur les travaux :
- les travaux de réfection de chaussée et trottoirs rue JB Boussu et rue Jaune sont en cours

La notification du marché extension du cimetière a été signifiée aux candidats retenus. Une réunion de chantier sera prévue avec les entreprises afin de coordonner les travaux.

Les travaux d'installation des cuves récupération d'eau derrière l'école maternelle est en cours.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un devis concernant un monte escalier pour le local de la naturopathe, situé au-dessus de la cellule du kinésithérapeute. Devis en attente pour modification de la poutre intérieure.

Les travaux de réaménagement du garage communal sis rue Jean Baptiste Boussu en cellule médicale, sont susceptibles d'être éligibles à des aides de l'Etat et du département (dotation 2022).

M. le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré faisant une requête sur l'abattage à domicile d'animaux de boucherie. Un rappel à la loi sera mentionné dans le prochain bulletin municipal.

Le Maire fait part à l'assemblée des remerciements de Cyril HUDELOT, conseil municipal, lors du décès de sa maman.

Mme Edwige TERRAND, éducateur canin, souhaite acquérir le terrain communal sur lequel elle exerce son

activité. Le conseil municipal demande que le futur acquéreur fasse une proposition de prix d'achat.

Un traiteur, bar à vins et à bières « LE BAR BATUBE » s'installera prochainement en ZA les Bruottées. Il exposera lors du marché à Vignoles et se propose de stationner, vers l'école primaire, le mercredi soir (vins, bières et planches apéritives) et dimanche matin (brunchs).

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil, la séance est levée à 20h50

Affiché le 15/09/2021

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables en mairie.

Le Maire,

Jean MAREY



Compte rendu sommaire du conseil municipal du 11 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le 11 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean MAREY, Maire.

Présents : Mrs Jean MAREY, Pierre AUBRUN, Laurent BARBERET, Gilles RAVELLE CHAPUIS, Joël SIVRY, Mmes Marie-Annick CAUCHE, MUNIER Monique, ROUYER Murielle, Anouk SKOTNICKI, Sabrina VAUDELIN Philippe DUBOIS, Laetitia LETISSIER, Éric MATHIAS

Absents : Dany MACHADO

Excusés ayant donné procuration Cyril HUDELOT à Eric MATHIAS

Secrétaire de séance : Murielle ROUYER

M. le Maire accueille l'Assemblée délibérante et débute la séance du Conseil à 19 h

Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 septembre dernier à l'approbation du conseil municipal.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Compte rendu des décisions du Maire prises en vertu de sa délégation

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prise

suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du CGCT et à la délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2020 :

Décision n°2021/27 du 21/09/2021 : passation d'une commande pour l'achat d'un vidéo projecteur à DISTRI-MATIC pour un montant de 1 100€ HT

Décision n°2021/28 du 21/09/2021 : encaissement d'un chèque de Groupama d'un montant de 1 214.71 correspondants au remboursement du sinistre skydome de la salle sud.

Décision n°2021/29 du 21/09/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente d'une propriété sise lieu-dit le Pré Neuf, cadastrée section AB 95 et 99 pour 914m² appartenant à Monsieur NIVOT Gérard au profit de M. DEBOT John.

Décision n°2021/30 du 29/09/2021 : Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente d'une propriété sise ZA les Bruottées cadastrée section AD 121 pour 1 103 m² appartenant à La SCI les Marais au profit de la SCI Lilouarthur.

Le conseil municipal donne acte au Maire de ses décisions prises en vertu de ses délégations.

Tarif repas des aînés 2021
Délibération n° 2021031

Le Maire expose que chaque année la commune organise un repas pour les aînés de la commune à l'occasion duquel les habitants de 65 ans et plus sont conviés.

il y a lieu de prévoir les modalités d'organisation de l'édition 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix du repas à 44 € pour les accompagnants des personnes non invitées.

Renouvellement de la convention pour maintenance et contrôle technique des poteaux incendie *Délibération n° 2021032*

Arrivée à échéance en fin d'année, il est nécessaire de renouveler la convention de maintenance et de contrôle des 32 poteaux d'incendie communaux avec Véolia pour un montant de 1 056.21 € HT annuel et ceci à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
confie l'entretien annuel des poteaux incendie à la société Véolia et autorise le Maire à signer ladite convention.

Convention précaire pour location de terres communales *Délibération n° 2021033*

Par délibérations des 9/12/2020 et 24/03/2021, le conseil municipal a décidé d'acquérir des terrains sis lieudit « les Meix » cadastrés AA n° 9 et 38 d'une superficie de 1 ha 50a 87 ca. (Classés en zone urbanisation future), situés en contigüe avec le terrain communal AA 8. Ces terres étant exploitées par M. NICOLET Sylvain avec l'ancien propriétaire. Il est proposé de passer une convention avec l'agriculteur afin de l'autoriser à occuper de façon précaire les parcelles communales AA n° 8-9 et 38 d'une contenance de 1ha 69a 91 ca, pour un loyer annuel de 193.76 € et ceci à compter du 11/11/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de jouissance précaire pour les terrains situés « Les Meix » et accepte le prix du loyer annuel à 193.76 €, actualisable chaque année suivant l'indice du fermage, pour une durée 1 an renouvelable.

Travaux rénovation salle des fêtes *Délibération n° 2021034*

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2020022 du 30/04/2020, le conseil municipal a engagé l'opération de rénovation de la salle des fêtes pour un estimatif HT de 226 609 €.

Des modifications de mise en conformité doivent être apportées à la demande du bureau de contrôle et lors d'échanges avec la maîtrise d'œuvre, la commune a souhaité apporter des travaux supplémentaires.

Du fait de ces modifications, il convient de porter l'enveloppe estimative des travaux au montant de 503 160€ HT hors subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le nouvel estimatif des travaux à hauteur de 503 160 € H hors subvention

Autorise le Maire à lancer le marché

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

Informations et questions diverses

M. le Maire fait un point sur les travaux :

- signalisation horizontale rue JB Boussu est en cours de traçage
- nettoyage des massifs par les agents communaux

Laurent BARBERET, Adjoint au Maire, fait le point sur le pôle scolaire

La commune a organisé l'opération « Nettoyons la Nature » dimanche 10 octobre, initiée par E. LECLERC, qui a fourni les kits de ramassage aux participants. Environ 40 volontaires de tout âge ont répondu présent à cette action. Et ce sont 40 sacs poubelle pleins que nos volontaires ont ramassé dans le village.

Un constat qui vaut des remerciements aux participants bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour rendre notre environnement plus attrayant.

Suite au concours des maisons fleuries qui s'est déroulée fin juillet, la cérémonie de remise des prix pour les gagnants et les participants se tiendra le mardi 19 octobre.

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités exercice 2020 de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

L'arbre de Noël des enfants aura lieu le samedi 11 décembre prochain à la Maison pour Tous. Des invitations seront envoyées aux familles.

La cérémonie des Vœux de la municipalité se déroulera le samedi 8 janvier 2022 à la Maison pour Tous.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil, la séance est levée à 20h45

Affiché le 13/10/2021

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables en mairie.

Le Maire,

Jean MAREY

Vie associative

Le comité des fêtes

Pour le bon déroulement de ses manifestations à venir :

Le Comité des Fêtes est à la recherche de toute personne de bonne volonté prête à donner un coup de main ponctuellement.



Si vous souhaitez que le village conserve un côté festif, n'hésitez pas à contacter

⇒ **Mathilde GRAVIER au 06 70 89 76 21.**

En vous remerciant par avance pour votre collaboration et pour votre investissement !

Vignoles Organisation propose des cours d'informatique



Du fait du renouvellement du matériel informatique à l'école, l'association Vignoles Organisation a mis en place des cours informatiques. Si vous êtes intéressés :

contactvignoles@vignoles.fr

**L'ASSOCIATION VIGNOLOISE SPORT ET LOISIRS
VOUS COMMUNIQUE SON CALENDRIER DES
ACTIVITES POUR LA SAISON 2021/2022**

**SOUS RESERVE DES CONDITIONS SANITAIRES COVID 19
A SAVOIR OBLIGATION DU PASS SANITAIRE OU
ATTESTATION DE VACCIN. REMISE PAR VOTRE MEDECIN**

MARDI : ATELIER CREATIF LIBRE 14 h / 17 h
Reprise mardi 7 septembre 2021
Dont un mardi par mois avec animatrice AZZA (atelier payant)

MERCREDI : YOGA 17 h 30 / 18 h 45 et 19 h / 20 h 15
Reprise mercredi 8 septembre (accueil 17 h 15)
Amener son propre matériel (tapis-serviette-assise).

JEUDI : YOGA 9 h / 10 h 15
Reprise jeudi 9 septembre (accueil 8 h 45)
Amener son propre matériel (tapis-serviette-assise).

ARTS PLASTIQUES 14 h / 17 h
Reprise jeudi 16 septembre.
Les cours auront lieu une semaine sur deux.

CES ACTIVITES ONT LIEU SALLE SUD DE LA MAISON POUR TOUS

JEUDI ZUMBA 19h 30 / 20 h 30
Reprise jeudi 9 septembre (accueil 19 h 15)

CETTE ACTIVITE A LIEU GRANDE SALLE DE LA MAISON POUR TOUS

**Les inscriptions se font à la rentrée de septembre pour l'année entière.
Nos activités fonctionnent selon le calendrier scolaire 2021/2022.
Le tarif varie en fonction de l'activité pratiquée + cotisation à l'association.**

**Pour tout renseignement contacter : MT JOBARD Tél.03 80 22 32 62
Adresse mail : rmt.jobard@orange.fr**

La chorale « de vigne en chœur »



La chorale de Vignoles « **De vigne en chœur** » reprend ses répétitions sous la direction d'**Angelique Neau**.

Afin d'étoffer les pupitres, elle recherche des chanteurs.

Il n'est pas utile de connaître le solfège, il faut simplement avoir envie de chanter en groupe, dans une ambiance chaleureuse et amicale.

Les répétitions auront lieu les mardis

de 19h30 à 21h30

A la maison pour tous de Vignoles, salle nord

Reprise le 21 Septembre

Vous êtes invités à venir nous rejoindre pour un essai.

Pass sanitaire demandé

TEL : 06 74 45 18 19 ou 06 66 62 83 23



Vignoles Organisation : Proposition d'atelier artistique pendant les vacances de la Toussaint



Atelier découverte artistique

ART' LETTY



Un stage pour les 6/11 ans durant les vacances d'automne
du 25 au 29 octobre et du 2 au 5 novembre

Horaires: de 10h15 au 11h45
Lieu d'accueil: la mairie

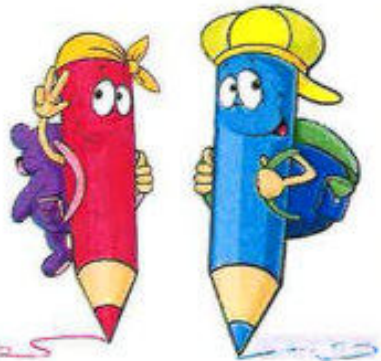
Tarifs: 15 € la séance

incluses les fournitures et préparation,

Réservations auprès de Mme Letissier Laetitia
06 42 07 36 87 par SMS

Limité à 8 enfants par séance

Découverte de différentes techniques artistiques (aquarelle, collage, peinture....)


VIE DES ECOLES

La rentrée scolaire

Le jour de de la rentrée est un moment important pour chacun. Afin de préserver ce moment privilégié, l'équipe enseignante a fait le choix d'accueillir les enfants et leur famille dans l'enceinte scolaire ce jeudi 2 septembre. Bien sûr, quelques recommandations étaient de rigueur afin de respecter le protocole sanitaire (limitant notamment les croisements et les attroupements).

L'équipe enseignante est stable depuis quelques années. Petit changement cette année avec l'arrivée d'une nouvelle coordinatrice pour le dispositif Ulis.



La directrice est déchargée le jeudi pour assurer le fonctionnement administratif du pôle. Mme Anne-Laure DUBREZ assure sa décharge de direction.

Mme ROUSSEAU Martine a été reconduite sur le poste AESH au sein du dispositif Ulis. Mme OLIVIER Isabelle assure les fonctions d'AESH individuelle à mi-temps.

Date à retenir :
11 décembre

Noël des enfants



139 élèves sont inscrits répartis de la façon suivante :

Classe de Mme GERBENNE Caroline
=> 22 élèves (16 PS + 6 MS)

Classe de Mme MARTIN Florence
=> 20 élèves (6 MS + 14 GS)

Classe de Mme VADOT Armelle
=> 21 élèves (21 CP)

Classe de Mme BRESSAC Frédérique
=> 21 élèves (11 CE1 + 10 CE2)

Classe de Mme JACQUEMIN Isabelle
=> 23 élèves (11 CE2 et 12 CM1)

Classe de Mme GONÇALVES-CHABAS Stella
=> 23 élèves (6 CM1 + 17 CM2)

Classe de Mme BRICARD Clara
=> 9 élèves Ulis

Noël des enfants

Le Noël des enfants aura lieu le 11 décembre. Il concerne **tous** les enfants de la commune, de la naissance jusqu'à la scolarisation en CM2.

Aussi, si vos enfants ne sont pas scolarisés sur la commune, et si vous souhaitez participer à cette fête, nous vous remercions de vous inscrire auprès de la mairie avant le 12 novembre.

03 80 22 22 70
mairie@vignoles.fr

Vente de fromages organisée par l'association de parents d'élèves de Ruffey/Vignoles



Vente de FROMAGES

en provenance directe d'une fromagerie du Doubs

L'Association de Parents d'Elèves de Ruffey/Vignoles organise une vente de Fromages au profit de l'école. Le bénéfice de cette vente servira au financement de spectacles, sorties scolaires ou autres pour les élèves du pôle scolaire.

Faites en profiter toute la famille et vos amis et voisins

Nom du vendeur : _____ Classe _____

BON DE COMMANDE :

Nom et prénom : _____

Téléphone : _____

Désignation	Tarifs	Quantité	Montant
Mont d'Or petit modèle - 500g	9,00 €		
Mont d'Or moyen modèle - 680g	11,00 €		
Comté Doux - 500g	7,00 €		
Comté Doux - 1Kg	14,00 €		
Comté Fruité - 500g	8,00 €		
Comté Fruité - 1Kg	16,00 €		
Morbier 45 jours AOP - 500g	8,00 €		
Morbier 45 jours AOP - 1Kg	16,00 €		
Raclette du Jura au lait cru -500g	8,00 €		
Raclette du Jura au lait cru -1Kg	16,00 €		
Tomme grise - 500g	8,50 €		
Cancoillotte nature (pot de 240g)	5,00 €		
Pâté de campagne 250g sous vide	6,00 €		
Saucisse de Morteau (~350g)	8,00 €		
Saucisson sec au comté (~300g)	8,00 €		
TOTAL de la COMMANDE ==>			

Païement à la commande, de préférence par chèque à l'ordre de
"Association parents d'élèves Ruffey Vignoles"
Commande avant le 22 Octobre 2021 (retour des bons de commande à l'école)
Livraison le Jeudi 18 Novembre

Association de parents d'élèves de Ruffey-Vignoles
2 rue du pont
21 200 Ruffey les Beaune
APE.ruffey.vignoles@gmail.com

Remplacement du matériel informatique à l'école



Dans le cadre de l’opération « Label numérique » du ministère de l’Education Nationale nous avons renouvelé le matériel informatique de l’école. Cette opération était subventionnée à hauteur de 50% soit une charge de 7000€ environ pour les deux communes. Ce matériel a été reçu fin août :

- 6 portables enseignants
- 6 portables élèves
- 6 tablettes

LES TRAVAUX

Rénovation de l'éclairage public rue JB Boussu

Via le SICECO l'éclairage public a été refait en LEDs, moins gourmandes en énergie et plus efficace.

Coût 14 948.84€, reste à charge de la commune après subventions : 5981.78€

La rénovation se poursuivra dans les prochaines années, au fur et à mesure des plafonds de subventions.



Réfection de la voirie et des trottoirs de la rue JB Boussu

Tous les ans la commune procède à la réfection de chaussées et trottoirs, en tenant compte des raccordements aux réseaux faits et à venir, de manière à obtenir des subventions.



Cette année ce sont la rue et les trottoirs rue Jean Baptiste Boussu qui méritaient une réfection.

Le marquage au sol a été réalisé dans la foulée.

Coût : environ 120K€, avant subventions.

Les trottoirs ont été réalisés avec un bitume à base de granulats de pierre. De ce fait, d'ici quelques mois, les trottoirs seront grisés et d'une couleur différente de la route.



Le rond-point de la fontaine



La réfection du rond-point en face la maison pour tous est enfin terminée.
Coût des travaux : 50 000€ TTC environ, dont 10 000€ pour la fontaine.
La fontaine est là pour un moment !

Réfection des lames du pressoir devant la vigne

Les lames du pressoir devant la vigne, très fatiguées, ont été remplacées par nos employés communaux.



Enfouissement de cuves de récupération d'eau

Historiquement la commune disposait de 6 cuves de 3000 litres, non utilisées. L'été l'arrosage étant de plus en plus problématique, les puits existants devenant insuffisants, ces cuves ont été enterrées derrière les écoles, pour faire face aux aléas climatiques.



Une remarque, une suggestion concernant les travaux réalisés ou à faire : nous sommes à votre écoute.

contactvignoles@vignoles.fr
Ou directement auprès d'un conseiller

Nouveau site Internet de la commune

Le site Internet a été complètement revu car notre hébergeur a mis à disposition une nouvelle version, « responsive », c’est-à-dire qu’elle s’adapte à toutes sortes d’écrans. Par ailleurs le référencement sur les moteurs de recherches est plus exhaustif.

Il comprend de nouvelles rubriques. Bonne visite !

N’hésitez pas à nous faire part de vos remarques depuis le site.



LA COMMUNE CONSEIL MUNICIPAL VIVRE à VIGNOLES MATERNELLE PRIMAIRE PERISCOLAIRE SANTE SOCIAL SECURITE ASSOCIATIONS VIGNOLOISES TOURISME HISTOIRE



BIENVENUE

Bienvenue sur le nouveau site Internet (2021) de la commune de Vignoles.

C'est avec un réel plaisir que nous vous accueillons sur le nouveau portail de notre commune. L'ancien site n'était pas compatible avec les nouveaux usages, notre hébergeur nous a donc mis un nouvel outil à disposition.

Nous espérons que ce changement ne vous perturbera pas et que vous en tiriez un usage renouvelé.

En effet, l'outil que nous mettons à votre disposition aujourd'hui n'est pas un simple site internet.

Il a vocation à vous apporter toute l'information dont vous avez besoin pour mieux connaître notre commune, pour bien y vivre, mais également vous permettre de participer à la vie de la municipalité. Mais à l'heure d'Internet et de la modernisation de l'administration, nous souhaitons aller plus loin en vous proposant de véritables services en ligne, prolongement de ceux assurés par la mairie et son personnel aux heures d'ouverture. Ce portail, c'est enfin une exigence d'égalité et de solidarité puisque accessible aux personnes en situation de handicap, qu'elles soient habitantes, touristes ou employées de la commune.

Actualités



BULLETIN MUNICIPAL

BULLETIN MUNICIPAL

Comme chaque année depuis 3 ans la municipalité organise une matinée consacrée au ramassage des déchets de l'espace public. Une quarantaine de



La fontaine du rond point de la Maison pour tous

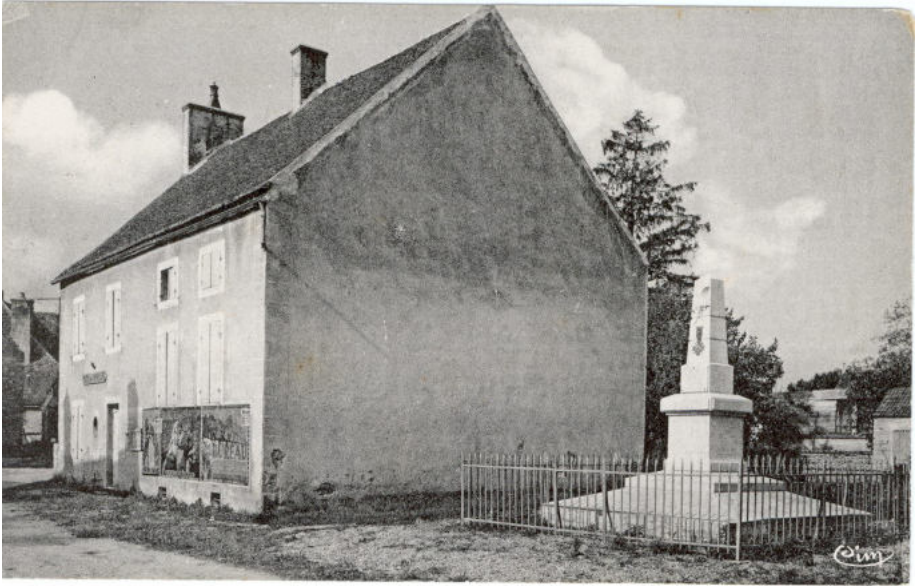
ACTUALITES DE VIGNOLES

Toutes nos actualités

Recherche de photos anciennes de Vignoles

Pour enrichir le nouveau site Internet et faire une rubrique « Vignoles à travers les âges » nous sommes à la recherche de photos anciennes (au moins 30 ans), cartes postales, etc...

Merci de votre contribution.



RAPPELS DE QUELQUES REGLES

Travaux d’aménagements de logements

Vous avez un projet d’aménagement de votre logement soumis à autorisation préalable tel que :

- extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire
- nouvelles portes, fenêtres, toitures
- transformation d’un garage en pièce d’habitation
- construction nouvelle (abri de jardin, garage...)
- piscine
- construction d’un mur de plus de 2 mètres de haut
- changement de destination d’une construction

Une déclaration préalable de travaux (DP) doit être obligatoirement déposée en mairie. En outre une fois le dossier instruit et les travaux exécutés, une déclaration attestant l’achèvement et la conformité des travaux (DAACT) doit également être déposée.

Les risques liés à l’absence de ces formalités :

- en cas de vente du logement les travaux sont considérés comme non conformes, ce qui peut faire échouer la vente ou jouer sur le prix du bien
- problèmes avec les assurances en cas de sinistre
- problème de recours, car le délai pour agir ne part qu’à compter de l’achèvement des travaux
- au niveau fiscal, risque de pénalités pour création de surface non déclarée
- de plus, en cas de travaux non déclarés, donc en l’absence de Déclaration Préalable, il s’agit d’un délit pénal.**

Tous ces renseignements et documents sont disponibles sur le site Internet vignoles.fr rubrique « la commune >urbanisme »

Abattage d’animaux

Le conseil municipal a été interrogé sur sa position quant à l’abattage d’animaux de boucherie à domicile.

Le conseil municipal se doit donc de rappeler que de telles pratiques sont interdites.

Ce que dit la loi :

L'abattage des animaux destinés à la consommation humaine doit être réalisé dans un abattoir, où chaque carcasse fait l'objet d'une inspection sanitaire.

Toutefois, le particulier **qui élève un mouton, une chèvre, un porc, des poules ou des lapins** peut abattre lui-même un animal **s'il est exclusivement destiné à sa consommation personnelle** :

Vous ne pouvez abattre vous-même que des animaux **que vous avez préalablement élevés et entretenus sur place**. Vous ne pouvez pas acheter un animal juste pour l'abattre.

Et les viandes et abats d'animaux abattus **ne peuvent pas être vendus ou donnés à un tiers**.

En outre, les conditions d’abattage sont strictement encadrées et définies :

- au moment de leur abattage, les animaux doivent être obligatoirement immobilisés, étourdis et ne peuvent être suspendus avant leur étourdissement ou leur mise à mort. La saignée doit commencer avant que l’animal ne reprenne conscience.

-l’abattage rituel en dehors d’un abattoir n’est en aucun cas autorisé.

-l’abattage à la ferme est également autorisé lorsque celui-ci doit être pratiqué d’urgence pour cause d’accident, ou lorsqu’un animal est gravement malade, blessé, accidenté ou en état de misère physiologique, mais un vétérinaire doit lui-même juger de son état. Dans les cas **d’extrême** urgence, il peut être dérogé à l’obligation d’étourdissement.

En outre il existe une dérogation pour l’abattage rituel.

La loi autorise cet abattage rituel dans les seuls abattoirs agréés et l'interdit donc dans les abattoirs clandestins, à la ferme, chez l'habitant et où que ce soit notamment sur les sites d'approvisionnement comme c'est trop souvent le cas.

Sanctions : Article L237-2 du code rural et de la pêche maritime

-Est puni de six mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d’abattre un animal en dehors d'un établissement d'abattage dans des conditions illicites ;

-Est puni d’une amende de 750 euros tout particulier transportant un animal vertébré dans un véhicule non adapté.



LES NUMEROS D'URGENCE

URGENCES DOMESTIQUES	
SOS 21 Médecins Beaune	03-80-20-93-99
Maison Médicale (Beaune)	03-80-24-96-32
Pharmacie de garde	3915

URGENCES GENERALES	
Samu	15
Police	17
Pompiers	18
Appel d'urgence	112 (numéro européen)
Gendarmerie	03-80-25-98-00
Urgence gaz	08-10-43-30-21
Urgence Electricité	09-72-67-50-21
Urgence Service des Eaux	09-69-32-34-58

LES PAGES DES
INFORMATIONS UTILES

DECHETERIE DE TRAVOISY	
Ouverte du lundi au samedi sauf les jours fériés	03-80-26-58-58
Horaires d'été	9h – 12h et 14 h – 19h
7j/7 sauf jours fériés	(1 ^{er} avril au 30 octobre)
Horaires d'hiver	9h – 12h et 14h – 17h30
Fermée dimanches et jours fériés	(1 ^{er} novembre au 31 mars)
RAMASSAGE DES DECHETS	
Même les jours fériés sauf avertissement	
Container recyclage jaune	Mercredi
Container déchets marron	Jeudi

Communauté d'agglomération Beaune Côté Sud
03-80-24-56-80

VIE SCOLAIRE
Pole scolaire de RUFFEY-LES- BEAUNE/VIGNOLES 03-80-22-57-90

Société Protectrice des Animaux
Route de Chaudenay – 71150 CHAGNY. Joignables 7J/7 et 24H/24 06.11.75.49.13 03.85.87.20.55

LA MAIRIE	
Horaires d'ouverture du secrétariat 03-80-22-22-70	
Lundi	15h-19h
Mardi	10h-14h
Mercredi	13h30-17h30
Jeudi	9h-12h/14h-17h
Permanence du Maire	Lundi : 17/19h
Permanence du 1 ^{er} adjoint	Jeudi : 10/12h
Possibilité de prendre RDV sur le site vignoles.fr	
Numéros de téléphone du Maire et des adjoints	
Le Maire, Jean MAREY	06-08-48-81-25
Le 1 ^{er} adjoint, Gilles RAVELLE-CHAPUIS	06-51-43-30-36
Le 2 ^{ème} adjoint, Laurent BARBERET	06-81-05-33-95
Le 3 ^{ème} adjoint, Pierre AUBRUN	06-52-28-90-26
mairie@vignoles.fr	

 LA POSTE RUFFEY LES BEAUNE
Caroline BACHELET Tel :03.80.26.00.53
Ouverture au public Lundi, Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 09h00/13h00 Mercredi : 13h00/17h00

Banquet des aînés

En 2020 il n’y a pas eu de repas des aînés pour cause de COVID. Celui-ci a été remplacé par une distribution de paniers gourmands.

En 2021, pour le plus grand plaisir de tous, nous renouons avec le traditionnel banquet.

Celui-ci aura lieu le dimanche 28 novembre dans la grande salle de la maison pour tous.

Si vous ne recevez pas d’invitation d’ici le 11 novembre, merci de vous faire recenser auprès de la mairie.





LE POINT SANTE

Médecin	
Mme LOISEAU Christine	03-80-80-20-27

Infirmiers	
Mme GIACOMEL Sandra	06-98-23-56-91
Mme RODIER Stéphanie	06-33-88-90-73
La permanence infirmières sera désormais ouverte, uniquement, le lundi et le jeudi de 7 h à 8 h de préférence sur rendez-vous et sera fermée pendant les vacances scolaires	

Nutritionniste- naturopathe	
Mme FEBVRE-VOISIN Valérie	06-43-10-32-75

Naturopathe (Ayurveda)	
Mme Nicole DECOURCELLES	06 13 20 18 18

Kinésithérapeutes	
M. GOURGOUSSE Adrien	06-31-58-72-52
Mme CROUZY Chloé	07-69-76-42-21

Sophrologue – Praticienne en Reiki et Kobido	
Mme BERGERET Marion	06-83-48-07-45

Ostéopathe	
Mme MAURICE Céline	06-59-64-55-34

Stomathérapeute	
Mme NICOLET Cécile	06-73-46-85-68

Hypnothérapeute	
Mme GIBOULOT Sandrine	06-21-75-47-11

LE DEFIBRILATEUR, est situé au Point Santé sous le porche des Kinésithérapeutes

PAGE RESERVEE AUX ARTISANS-COMMERCANTS

DE VIGNOLES

DOM ENERGIE

**Plomberie, chauffage, dépannage, entretien de
chaudière, création de salle de bain**

**5 chemin des trois tilleuls
21200 VIGNOLES**

**03 80 24 91 29
06 19 35 71 27**

domenergie21@gmail.com



LES TAXIS VIGNOLOIS	
M. ASTOLFI	06-75-48-36-28
M. ELHOUMRI (Taxis du pays Beaunois)	06-66-12-17-82
M. DESSERTAINE	06-83-33-29-73

HEBERGEMENTS	
Camping : « Les Bouleaux	
M. ROSSIGNOL Régis : 11 rue Jaune	03-80-22-26-88

Gîte « Les Terriers	
18 rue des Fontaines	03-80-24-03-66
Mme DUBOIS Virginie	07-60-25-79-86

Gîte « L’Orée du Château	
2 route de Ruffey	03-80-22-74-40
M. et Mme COIFFIER	07-86-86-32-55

Gîte « Valentine	
18 rue du Ruisseau	03-80-22-77-14
M. et Mme FAIVRE Gilles	06-89-36-98-64

Gîte « Les Petits Pailloux	
1 bis chemin des Paquiers	03-80-22-00-19
Mme Vaudelin Sabrina	07-68-09-43-70

Les gîtes Les Terriers et Valentine ont obtenu le trophée des clients « Gîtes de France » en 2019



VIE ASSOCIATIVE	
Comité des Fêtes de Vignoles	
Président : M. GUIGUE J. Phillippe	06-84-11-46-27 comitedesfetesvignoles@sfr.fr

Club de Loisirs	
Mme MAUGUIN Danielle	06-21-45-81-40 03-80-26-92-64

Association Vignoloise Sport et Loisirs	
Mme JOBARD Marie- Thérèse	03-80-22-32-62

Tennis Club de Vignoles / Badclub	
Mme BOUGAUD Mireille	06-89-95-56-23

Société de Chasse de Vignoles	
M. ASTOLFI Dominique	06-75-48-36-28

Confrérie de la Loucholle	
M. MULLER Michel	06-75-09-85-47

Choral de Vigne en Chœur	
Mme. ROBERT Catherine	06-74-45-18-19

Cours de Danses de Salon, Danse Passion 21	
M. MAREY Thibault	06-81-89-08-76

Moto club – Fondus Bourguignons	
M. MIOLANE Patrick	06-81-71-34-71 pato21@wanadoo.fr

SOIREE A RESERVER : Bal du comité des fêtes



COMITÉ DES FÊTES DE VIGNOLES

BAL ANNÉES 80, 90, 2000
SAMEDI 6 NOVEMBRE
21H MAISON POUR TOUS DE
VIGNOLES

ENTRÉE 5€
BUVETTE

ARDOISE DE CHARCUTERIES (10€) ET EN-CAS SUCRÉ SUR
RESERVATION AU 06 84 11 46 27
www.vignoles-comite-des-fetes.fr

 **COMITE DES FÊTES DE VIGNOLES**

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

03 80 22 22 70 courriel : bulletin@vignoles.fr

Directeur de la publication : Jean Marey

Rédaction : Jean Marey – Pierre Aubrun – Gilles Ravelle Chapuis
Edition et impression : Mairie de Vignoles